

Actes du 29^e Chapitre Général

de la

**Société de Marie
(Marianistes)**

**Perspectives
pour une nouvelle
étape**

Ariccia, Juillet 1986



MARIANISTES
44, rue de la Santé
75014 PARIS

TABLE DES MATIERES

| N° | | page |
|-----|---|------|
| 1 | Présentation | 5 |
| 2 | 1. Notre mission aujourd'hui | 7 |
| 6 | A. Groupes laïques de la Famille Marianiste | 11 |
| 12 | B. L'apostolat paroissial | 14 |
| 23 | C. Centres spirituels et centres de retraite | 18 |
| 29 | D. L'apostolat en institution scolaire | 20 |
| 38 | E. Nouveaux efforts pour bâtir une société juste et fraternelle | 25 |
| 45 | F. Implantation marianiste en de nouvelles zones | 29 |
| 56 | 2. Intégration de la spiritualité et de la mission | 35 |
| 71 | 3. Vie de communauté | 41 |
| 79 | 4. La Formation | 45 |
| 95 | 5. La composition mixte | 53 |
| 102 | 6. Vocations à la Société de Marie | 57 |
| | Conclusion | 65 |
| | Appendices | 67 |
| | 1. Adaptation de notre Règle au Droit Canonique | 67 |
| | 2. Directives et orientations pour l'Office de Travail | 69 |
| | 3. Motions présentées au Chapitre Général de 1986 | 73 |

Présentation

- 1 Membres du Chapitre Général, nous nous sommes réunis à Ariccia au nom de Dieu et de Marie, soutenus par un grand élan de prières, en particulier dans la Famille Marianiste. Cent soixante neuf ans après la fondation de la Société de Marie par le Vénérable Père Chaminade et vingt ans après Vatican II, nous avons examiné la situation actuelle de notre Congrégation, et nous avons tenté de déterminer quelles orientations seraient utiles pour favoriser sa vitalité.

Dans son rapport au Chapitre, le Supérieur Général a parlé d'un "nouveau départ" pour la Société de Marie. Soulignant les parallélismes qui existent entre notre époque et celle de la Fondation, il a laissé entrevoir comment nous pourrions parvenir heureusement au terme de la nouvelle étape dans laquelle nous nous engageons. Nous avons pris connaissance des rapports de l'Administration Générale et des Provinces, des préoccupations des capitulants, des motions et des conclusions de la consultation faite auprès des communautés. A la lumière de l'Évangile, de la Règle et des récentes directives de l'Église, nous avons essayé de comprendre notre situation actuelle, pour déterminer dans quelles directions il nous fallait poursuivre la marche.

Le présent document vous présente les fruits du Chapitre, de son effort de prière et de discernement. Nous avons choisi de commencer par le thème de la mission et de conclure par celui des vocations. En fait, les vocations ont été le souci majeur des capitulants. Mais nous croyons, à la lumière de la foi, que l'accroissement du nombre des vocations - objet constant de notre prière et de notre action - constitue le *surcroît* donné par le Seigneur à ceux qui *cherchent d'abord le Royaume de Dieu et sa justice...* Voilà pourquoi nous commençons par la Mission, ce mandat que nous avons reçu d'annoncer le Royaume de Dieu à travers notre vie communautaire et notre labeur apostolique.

Si nos oeuvres proclament l'Évangile à un monde que gagne la sécularisation, si notre amour atteint les pauvres et les nécessiteux, si notre vie porte un défi prophétique à une société injuste et à une société de consommation, si nos communautés

vivent dans la simplicité, l'action de grâce et la joie - alors, nous pouvons être sûrs qu'avec l'aide de Dieu et de Marie, les vocations se présenteront.

Il faut lire les décisions du Chapitre en gardant en toile de fond ces mots de la dernière encyclique du Pape Jean Paul II: *C'est vers l'Esprit Saint que se tournent la pensée et le coeur de l'Eglise en cette fin du XXe siècle et dans la perspective du IIIe millénaire depuis la venue au monde de Jésus-Christ...* (D.V. 49). Oui, c'est le Saint Esprit, Celui qui inspira notre Fondateur il y a deux siècles, qui conduira la Société de Marie, au sein de l'Eglise, vers l'avenir.

La Règle et les *signes des temps* dégagent la perspective héritée de notre fondation et de notre charisme; nos décisions dessinent le chemin à suivre pour les cinq prochaines années.

Pour cette raison, nous avons choisi d'intituler ce document: *Perspectives pour une nouvelle étape.*

Chapitre 1

Notre mission aujourd'hui: réflexion et discernement

- 2** La première préoccupation du Chapitre a été le renouveau de notre mission. Au cours des vingt dernières années, nos Provinces ont connu de profonds changements. Religieux et communautés ont fait des efforts considérables pour répondre aux directives du Concile: assurer la fidélité à l'Évangile et au charisme de la Fondation, tout en répondant aux besoins du temps. Tous, comme le Fondateur, nous sommes confrontés à une évangélisation nouvelle dans un contexte culturel en mutation. Il nous a fallu être des pionniers, pour maintenir l'héritage dans ce qu'il a de précieux tout en risquant des innovations pour travailler audacieusement à l'avènement du Règne de Dieu. La révision de notre Règle a donné une intensité nouvelle à notre identité constitutive de communauté en mission. Au cours du Chapitre, nous avons réfléchi sur les événements des dernières années, générateurs d'espérances et de peurs, d'interrogations et d'enseignements. Nous avons regardé quelles directions prendre pour notre apostolat marianiste. Nous en attendons un nouvel enthousiasme et un sens plus aigu de l'urgence de la mission, de sorte que notre labeur porte du fruit et que d'autres aient envie de se joindre à nous.

I. Renouveau de notre esprit missionnaire

- 3** La vocation marianiste est un appel à suivre Jésus Christ et à travailler à transformer le monde en Royaume de Dieu, avec Marie comme inspiratrice et modèle (R 2.62). Cette vocation s'exprime dans une foi profondément vécue avec le désir de la communiquer aux autres.

Nous vivons et communiquons cette foi en écoutant la Parole et en l'annonçant aux autres. La Parole produit la conversion du cœur qui oriente et façonne notre vie personnelle et

communautaire et nous fait travailler à la construction d'une société de justice et de charité (R 72). Comme frères et soeurs, nous vivons dans un monde blessé par l'athéisme, la sécularisation, la pauvreté de la majeure partie de l'humanité. Mais, en disciples du Fondateur, il nous faut être des missionnaires qui s'efforcent d'implanter une foi aussi vive que celle de la première communauté chrétienne mais adaptée au contexte du temps et des lieux.

En lisant les signes des temps, et en reprenant les questions, les soucis et les aspirations des marianistes du monde entier, nous croyons que nous sommes à un tournant de notre histoire, où il nous faut recentrer et raviver l'esprit missionnaire. Il nous faut susciter une nouvelle génération d'apôtres, hommes et femmes de tous âges, de toutes conditions sociales, de tous secteurs d'activité, prête à partager une foi d'apôtre et une vie de communauté qui portent à suivre Jésus Christ et à faire advenir le Règne de Dieu en notre monde. Tout comme le Père Chaminade a dû choisir des moyens, les Congrégations et les écoles, pour rechristianiser la France, il nous faut décider nous aussi des moyens qui nous permettront de répandre la foi chez nous aujourd'hui.

Pour nous aujourd'hui, le choix des moyens susceptibles de répandre la foi est un problème complexe: nous ne partons pas à neuf, nous avons une histoire et des engagements à l'égard des hommes et des institutions. Et pourtant, si nous voulons retrouver l'audace apostolique qui a marqué notre Fondateur, des choix et des engagements s'imposent. Ici, il faudra affronter les défis nouveaux de notre époque; là, des moyens certes bons, mais moins appropriés, devront être abandonnés; ailleurs, les efforts devront être concentrés et intensifiés en regroupant des ressources que nous continuons à croire adaptées et importantes.

- 4** Le choix des moyens pour accomplir notre mission exige audace et prudence. Il doit tenir compte de facteurs multiples: situations locales, ressources en personnel ou en finances... Chaque Province doit établir une liste cohérente de priorités apostoliques qui lui permette de réaliser sa mission dans son secteur géographique. Pour aider les Provinces à déterminer quels sont

les moyens d'apostolat les meilleurs pour elles dans leur environnement, nous dégageons de notre charisme les orientations suivantes:

1. Toute oeuvre apostolique est un moyen pour la mission: *l'éducation de la foi. Nous avons tout particulièrement le souci de susciter et de former des apôtres, et de faire surgir des communautés de laïcs engagés* (R 71).

2. La possibilité d'incarner notre charisme dans une oeuvre pour lui donner une nette identité marianiste (R chapitre 1) est un motif pour entreprendre une oeuvre nouvelle ou continuer une oeuvre ancienne au service de l'Eglise. L'impossibilité d'incarner notre charisme dans une oeuvre apostolique peut justifier l'abandon de cette oeuvre.

3. Une oeuvre apostolique doit permettre de faire accéder des laïques engagés à une foi vivante. Une expression possible de cette foi doit être éventuellement l'entrée dans la Famille Marianiste, à titre de religieux ou de laïque.

4. Dans le choix d'oeuvres nouvelles et le recentrage de nos engagements, nous devons nous laisser guider par les préoccupations de l'Eglise: construire une société de justice et de charité, travailler en faveur des pauvres, et si possible, directement avec eux et au milieu d'eux.

Ces critères seront appliqués à des oeuvres spécifiques dans la section suivante.

II. Réflexion et discernement sur des oeuvres spécifiques

- 5** Nous passons en revue un certain nombre d'oeuvres, dans l'ordre où les présente notre Règle (livre II, chapitre 5): groupes laïques de la Famille Marianiste, paroisses, centres d'accueil et de renouveau, institutions scolaires, promotion d'une société juste et fraternelle, implantations en secteurs non encore christianisés. Certaines de ces oeuvres sont traditionnelles, d'autres plus récentes. Pour ce discernement, nous avons voulu nous laisser guider par la Règle, selon la méthode connue: voir, juger, agir. Nous avons tenté de donner des orientations utiles pour ces oeuvres tout en ayant conscience qu'elles se déploient dans un contexte d'une grande diversité. Nous savons bien par ailleurs que le développement des groupes laïques de la Famille Marianiste et la promotion d'un monde juste et fraternel sont des traits qui doivent marquer toute oeuvre. Nous les avons pourtant distingués et traités à part, car ils ont fait l'objet d'efforts tout particuliers à travers la Société de Marie au cours des cinq dernières années.

A. Groupes laïques de la Famille Marianiste

1. Situation actuelle

- 6 La Règle approuvée par le dernier Chapitre Général insiste sur le développement des groupes laïques de la Famille Marianiste. (R 1.2 et 1.3). Les cinq dernières années ont vu grandir ces groupes dans le monde entier. En 1986, il en existe plus de 320, qui réunissent 6700 membres: 275 religieux marianistes remplissent une fonction d'assistant spirituel. L'action de la Société de Marie s'en est trouvée accrue; en retour ces groupes lui ont apporté un enrichissement de la foi, en même temps qu'une exigence accrue de fidélité au charisme et un appel à mieux le communiquer (R 5.6). Nous pouvons y reconnaître la présence de l'Esprit.

2. Principes et affirmations

- 7 La Règle décrit la Famille Marianiste comme *une communauté plus vaste, comprenant des groupes de chrétiens dans tous les états de vie et qui s'inspirent de la spiritualité marianiste* (R 1.1).

Ce qui constitue l'élément essentiel de l'appartenance à cette Famille est l'engagement de vivre la spiritualité missionnaire marianiste telle que l'a enseignée le Père Chaminade. Cette spiritualité a un double objectif: se laisser former comme disciple de Jésus, par le Saint Esprit, à travers l'amour maternel de Marie; et comme disciple de Jésus, prendre part à la mission de l'Eglise. Une communauté qui vit pleinement la spiritualité enseignée par le Père Chaminade incarne le charisme marianiste.

La Famille Marianiste est donc un réseau de communautés et d'individus qui s'engagent à vivre la spiritualité apostolique marianiste sous son double aspect. Cet engagement, contracté sous des formes diverses, par des individus qui appartiennent à des états de vie différents et à des conditions sociales variées établit un lien entre ces groupes et leurs membres.

Ce fut précisément l'inspiration du Père Chaminade de fonder une famille, la Famille de Marie, où toute personne de bonne volonté, quel que soit son état de vie, pourrait participer à l'action apostolique marianiste, chacun selon ses dons et son appel propre. Chacun reconnaît participer à une même famille parce qu'il partage un même esprit. Cette famille forme un peuple de saints qui entend exprimer pour l'Eglise le charisme marianiste. Pourtant, le Père Chaminade a insisté pour que chaque groupe garde son identité, selon la nature propre de son engagement. C'est la condition pour que se réalise *l'union sans confusion* de vocations si complémentaires dans une unique Famille Marianiste.

- 8 Le Chapitre souligne donc les caractéristiques des groupes laïques marianistes autant pour confirmer leur importance que pour presser les religieux de se consacrer à leur animation et à leur développement:
1. La raison principale d'adhérer au groupe est un motif de foi: désirer vivre l'Évangile dans toute son étendue.
 2. Les laïques marianistes veulent vivre l'Évangile selon la spiritualité enseignée par le Père Chaminade. Cette spiritualité s'enracine dans le Baptême; elle met l'accent sur l'alliance avec Marie pour se laisser former sous l'action du Saint Esprit aux vertus de Jésus et participer à la mission de Marie dans l'Eglise. N'étant pas religieux, ils vivent de l'esprit marianiste selon la voie propre aux laïques.
 3. Ces groupes sont toujours apostoliques, par le biais d'un apostolat individuel ou collectif. Qui agit en apôtre est toujours appelé à la conversion du cœur et à la construction d'un monde juste et fraternel.
 4. L'accent est mis sur la formation d'un esprit communautaire afin de s'aider les uns les autres à vivre l'Évangile. Chaque groupe se considère en état de *mission permanente* et s'efforce d'attirer de nouveaux membres et d'essaimer.
 5. Chaque groupe suit un plan de formation qui mène progressivement à des engagements toujours plus profonds.

6. Chaque groupe a un assistant spirituel, souvent un religieux marianiste, qui lui sert de "personne-ressource" et de guide dans la spiritualité marianiste.

7. Les groupes sont autonomes dans leur existence et leurs structures, sous la direction d'un laïque, étant assurées la fidélité à l'Eglise et une relation d'interdépendance avec la Société de Marie ou l'Institut des Filles de Marie Immaculée.

8. Chaque groupe reste en lien avec d'autres groupes de la Famille Marianiste pour assurer l'encouragement et le soutien mutuel. C'est leur manière de reconnaître qu'ils *s'inspirent de la spiritualité marianiste* (R 1.1).

3. Recommandations

- 9 1. Le Chapitre invite les Administrations Provinciales, les communautés et les oeuvres à favoriser la création de groupes de laïques dans la Famille de Marie et souhaite que davantage de religieux se mettent à leur disposition pour travailler avec eux et les assister.
- 10 2. Le Chapitre demande à l'Assistant général pour la vie religieuse de prendre l'initiative de la création d'un Secrétariat International de coordination des groupes laïques de la Famille Marianiste, dans le but de favoriser les relations entre les divers groupes, les échanges d'expériences et la poursuite d'objectifs communs. Le Secrétariat pourrait aussi élaborer, traduire et diffuser les documents qui présentent et nourrissent la spiritualité marianiste.
- 11 3. Le Chapitre encourage l'Assistant général pour la vie religieuse à poursuivre l'étude de la Famille Marianiste: comment ces groupes peuvent-ils entrer en relation et agir ensemble? Comment s'intègrent-ils à la Famille Marianiste? Quelle est la nature de l'affiliation? Comment peuvent-ils s'intégrer de manière appropriée à l'Eglise universelle?

B. L'apostolat paroissial

1. Situation actuelle

- 12** Depuis le dernier Chapitre, le nombre de paroisses dirigées par les Marianistes a beaucoup augmenté. Les rapports, les motions, les requêtes expresses de certains Chapitres provinciaux ont alerté le Chapitre sur la nécessité d'une réflexion et d'un discernement à ce sujet. On se préoccupe beaucoup de l'identité marianiste des paroisses et de la manière d'incarner notre charisme dans leur réalité. Beaucoup de questions sont soulevées: comment une communauté peut-elle animer une paroisse? Quel style "marianiste" est-il possible en paroisse? Comment préparer et former les religieux pour cet apostolat? Problème de la diversification des oeuvres et de la dispersion des personnels qui en résulte? Comment faire reconnaître le travail en paroisse comme "oeuvre de la Province"?

2. Principes et affirmations

- 13** La présence marianiste dans ce secteur peut être une richesse pour la paroisse et pour l'Eglise, à la condition d'agir à partir de notre charisme. Cet apostolat exprime l'universalité de notre mission et nous donne la possibilité de répondre aux appels de l'Eglise. En travaillant en paroisse, nous pouvons former les laïcs à la foi apostolique, susciter des vocations, mettre notre composition mixte et notre esprit communautaire au service des paroisses et, en certaines occasions, travailler directement avec les pauvres.

- 14** a) **L'Eglise est le Peuple de Dieu**

L'Eglise est le Peuple de Dieu qui exprime sa vie de communion et de service évangélique à différents niveaux sous des formes historiques diverses (Puebla 6.18). La paroisse est une communauté de communautés de foi qui poursuit la même mission que l'Eglise: annoncer Jésus Christ, former une

communauté qui témoigne de la présence de Dieu et se met au service des hommes.

En acceptant une paroisse, la Société s'engage, par l'intermédiaire de la communauté chargée de l'animer, à collaborer avec l'Evêque dans sa responsabilité de conduire et d'animer le Peuple de Dieu. La communauté participe au ministère hiérarchique de l'Evêque avant tout à travers la personne du Curé. Il faut cependant ajouter que ce n'est pas là le service spécifique que la vie religieuse doit offrir au Peuple de Dieu. Par sa nature, en effet, la vie religieuse relève moins de la hiérarchie de l'Eglise que de sa mission prophétique, *sa vie de sainteté* (L.G. 44).

L'évangélisation directe en paroisse permet à la communauté de prendre part aux joies, aux espérances, aux épreuves des hommes qu'elle a l'occasion d'accompagner aux moments les plus importants de leur vie. Ainsi, les paroisses nous donnent une expérience toute particulière de la mission de l'Eglise.

15 b) Caractéristiques d'une paroisse marianiste

Nous avons un don propre qui peut être richesse pour le ministère paroissial. Ce don ne pourra être offert que si la communauté remplit les conditions suivantes:

1. se laisser guider par la Règle et témoigner de son appartenance à la Province;
2. grâce à la composition mixte, donner l'image de religieux, prêtres et laïques, qui partagent la même vie et la même mission;
3. faire connaître, aimer et servir Marie;
4. savoir accueillir cordialement;
5. éduquer les laïques à une foi apostolique qui les amène à contribuer avec ardeur à l'animation de la paroisse;

6. susciter des groupes laïques de la Famille Marianiste et éveiller des vocations religieuses, masculines et féminines;
7. s'intégrer à l'Eglise locale et apporter une collaboration sans réserve aux structures ecclésiales;
8. se mettre au service de l'éducation de la foi, par le moyen de la catéchèse en particulier.

16 c) Insistance toute particulière sur la vie communautaire et la composition mixte

S'il est clair qu'il existe parmi nous un intérêt croissant pour l'apostolat paroissial, cela ne va pas sans la crainte d'appauvrir le témoignage de notre vie communautaire et de notre composition mixte. Les Marianistes en paroisse doivent inventer une vie communautaire qui soit viable et permette aux religieux laïques de trouver leur place. Cette place doit montrer leur rôle propre auprès des religieux prêtres, dans des missions spécifiques: catéchèse, action sociale, dialogue entre foi et culture.

17 d) Paroisses confiées aux Marianistes

Une Province se charge d'une paroisse quand elle décide, à l'invitation d'un évêque, d'apporter son concours pour la diriger, et lorsqu'elle s'engage pour une période suffisamment longue à l'animer comme une communauté de foi. Il nous faut être clairs quand nous assumons un ministère paroissial. Il est important qu'une Province sache discerner quand et pourquoi elle veut accepter une ou plusieurs paroisses. Voici quelques critères pour opérer un discernement:

1. La paroisse doit répondre à un besoin urgent de l'Eglise dans la région.
2. Il doit y avoir un motif valable pour que ce soit des Marianistes et non des prêtres diocésains qui la prennent en charge.
3. Elle doit pouvoir être animée selon l'esprit marianiste.

4. Elle doit donner l'occasion de nous engager en faveur des jeunes et des pauvres.

3. Recommandations

- 18** 1. Toutes les Provinces et tous les Chapitres Provinciaux devront étudier leurs engagements en paroisse et établir des critères et des directives pour ce ministère. Il faudra préciser les responsabilités des Marianistes en paroisse, et si possible, signer avec l'Evêque un contrat qui énumère les conditions à remplir. Le directoire provincial fixera la durée du mandat des curés. Les Administrations Provinciales et les communautés marianistes en charge d'une paroisse auront présentes les caractéristiques données plus haut d'une paroisse marianiste.
- 19** 2. Le plan provincial d'action devra prévoir une préparation et une formation appropriées pour les religieux destinés à ce ministère. Les Provinces organiseront des réunions pour les religieux engagés en paroisse: on approfondira les approches théologiques et sociologiques des paroisses et on se penchera sur le problème communautaire, en particulier le rôle des religieux laïques.
- 20** 3. Les rencontres communautaires et la collaboration sont à encourager quand les paroisses sont situées à proximité d'autres oeuvres, telles qu'une école ou un centre de retraite.
- 21** 4. On pourrait organiser des rencontres entre religieux de Provinces différentes travaillant en paroisse, pour leur permettre d'échanger leurs expériences et de se soutenir mutuellement.
- 22** 5. Durant les cinq prochaines années, l'Administration Générale devra étudier la direction que prend le ministère paroissial dans l'ensemble de la Société. On prêtera attention à la nature du personnel engagé en paroisse, à l'efficacité de ces oeuvres, à leurs conséquences sur la vie de communauté et la composition mixte. Un rapport sera présenté au prochain Chapitre Général pour faire le point sur ce type de ministère.

C. Centres spirituels et centres de retraite

1. Situation actuelle

- 23** A peu près toutes les Provinces ont la charge d'un centre spirituel ou de retraite, soit plus de quinze centres de ce genre pour l'ensemble de la Société. Ce développement est très récent, quatre vingt pour cent de ces centres ayant été fondés depuis 1975.

Même s'ils ont tous pour vocation d'être des lieux de réflexion, ils revêtent des formes diverses. Ici, l'équipe animatrice assure l'essentiel des activités; ailleurs, on se contente d'offrir un lieu d'accueil. Les uns sont avant tout des centres de retraite, d'autres ont une vocation plus étendue et moins spécifique. Ou bien les uns s'adressent plus particulièrement aux jeunes, tandis que d'autres s'adressent aux adultes, aux familles et aux groupes laïques de la Famille Marianiste.

Principes et affirmations

- 24** En offrant un lieu de calme et de réflexion, ces centres répondent à un besoin de l'Eglise et de nos sociétés en mutation rapide. Ils constituent des lieux où il est possible d'approfondir la foi, d'éduquer la prière, d'engager le dialogue entre foi et culture. Ils sont un bon moyen pour la Société de s'insérer dans l'Eglise locale.

Ils représentent aussi un moyen efficace pour répandre notre charisme. Tout en formant les laïques à la foi, les Marianistes de ces centres transmettent notre spiritualité et donnent une image de notre composition mixte.

Ils peuvent apporter un complément utile à notre travail scolaire ou paroissial: retraites ou rencontres d'élèves et de personnels, pastorale des familles et des mouvements d'adultes. Le Chapitre encourage cette forme de collaboration.

Souvent, enfin, les religieux âgés peuvent encore apporter une contribution significative à ce type d'oeuvres, par un service direct, ou sous la forme du témoignage et de l'accueil.

3. Recommandations

- 25** 1. Le Chapitre demande aux Administrations Générale et Provinciales de prendre des mesures pour assurer un échange plus intense entre les religieux engagés dans ce type d'oeuvres, ainsi qu'un échange entre ces centres et les centres d'étude de la spiritualité marianiste.
- 26** 2. Le Chapitre demande aux Provinces qui ont la charge de ces oeuvres d'organiser une formation adaptée pour les religieux laïques et prêtres qui en constituent les équipes animatrices.
- 27** 3. Le Chapitre demande que ces centres se laissent guider, dans leur orientation et leur action, par les directives communes à toute oeuvre marianiste (R 63 à 66, 71 à 75, 5.1 à 9, 5.16 et 5.20).
- 28** 4. Compte tenu des circonstances présentes, le Chapitre leur demande d'être particulièrement attentifs aux objectifs suivants:
- a. l'action auprès des jeunes;
 - b. l'établissement de programmes susceptibles de soutenir les familles;
 - c. la promotion de la dévotion mariale;
 - d. l'établissement de programmes visant à favoriser l'engagement au service de la justice et de la paix;
 - e. l'éveil de vocations pour les branches religieuses et laïques de la Famille Marianiste.

D. L'apostolat en institution scolaire

1. La situation actuelle

29 La tradition de l'Eglise montre qu'elle a toujours vu dans les écoles un moyen privilégié d'évangélisation. Le Père Chaminade, en son temps, a trouvé en elle un des premiers moyens de l'éducation de la foi en réponse à l'indifférence et au sécularisme.

Aujourd'hui encore, l'Eglise nous appelle à cet apostolat. Nous-mêmes avons répondu à cet appel, aussi bien pour servir les Eglises locales que par fidélité à l'oeuvre de notre coeur (R 74, 5.10). Les écoles de tous niveaux - élémentaire, secondaire, supérieur - permettent aux Marianistes de former les apôtres dont notre époque a besoin. La jeunesse est affrontée à une société de consommation, de sécularisme, de relativisme dans un monde d'indifférence morale. Souvent aussi, les jeunes sont aux prises avec l'éclatement des structures familiales. Tous ces défis nous appellent avec urgence à l'apostolat en institution scolaire.

La diminution du nombre des Marianistes rend toujours plus difficile la conduite de nos écoles sur le modèle d'autrefois.

Autrefois, il y avait assez de Marianistes pour assurer l'enseignement des disciplines religieuses et profanes, l'administration des écoles, le développement d'activités multiples avec les élèves. Aujourd'hui, la Société est engagée dans plus d'institutions qu'elle ne peut en animer, du moins comme elle le souhaiterait. De ce fait, les religieux se trouvent en nombre réduit dans les institutions scolaires, souvent surmenés, parfois découragés. C'est pourquoi la Société doit repenser son rôle éducatif, revoir ses priorités et prendre des décisions pratiques. Nous risquons autrement de voir disparaître en quelques Provinces, sans que nous le voulions, notre moyen privilégié de réaliser notre mission (R 5.10).

2. Principes et affirmations

- 30** Bien des raisons poussent les Marianistes à poursuivre l'apostolat en milieu scolaire. Elles doivent les encourager dans ce travail et même les inviter à redoubler d'efforts pour ce type d'évangélisation.

L'école est le lieu privilégié de la rencontre de la culture et de la foi. Elle permet à la foi de s'incarner dans une culture et permet à une culture de donner un langage à la foi.

L'école fournit la stabilité si nécessaire à l'éducation de la foi. Au cours des années les plus malléables, le jeune recevra une éducation où s'intègrent les valeurs chrétiennes et humaines, l'instruction religieuse et le témoignage en paroles et en actes de la communauté marianiste.

L'action des maîtres conduit efficacement à la découverte de la vérité et à la formation des vertus humaines fondamentales, à travers les humanités et les autres disciplines profanes.

L'école peut facilement contribuer à la construction d'une société juste et fraternelle. En éduquant à la fois l'esprit et le coeur, elle forme des personnes qui vont à leur tour travailler à transformer les structures de la société pour en faire une communauté de justice et de réconciliation.

Cette préoccupation a marqué beaucoup de nos écoles: les efforts ont été accentués pour présenter la doctrine sociale de l'Eglise; les écoles prévoient souvent des bourses pour les élèves dans le besoin; les gestionnaires s'efforcent d'assurer aux personnels laïques de justes salaires et de bonnes conditions de travail.

- 31** L'une de nos vertus caractéristiques est au coeur de toute école marianiste: l'esprit de famille. A travers l'attention bienveillante de leurs éducateurs, les jeunes découvrent une communauté de foi, et l'école devient ainsi elle-même une communauté de foi.

L'école s'est toujours prêtée à un travail où prêtres et frères constituent une équipe harmonieuse, donnant le témoignage de la composition mixte, caractéristique de notre vie.

L'école a été traditionnellement la source la plus féconde de vocations pour la Famille Marianiste, et d'abord pour notre Société.

Nos écoles répondent aux appels de renouveau lancés par l'Eglise et les récents Chapitres Généraux et Provinciaux. En maints endroits, elles ont renforcé le nombre des laïques consacrés au service de l'enseignement. Nous regardons ce développement comme un aspect essentiel de notre mission. A cette fin, les écoles ont élaboré des programmes de formation pour faire entrer les cadres et les professeurs dans les perspectives apostoliques de notre spiritualité.

Ajoutons qu'autour de nos écoles, se sont développées de nombreuses communautés de foi, de jeunes comme d'adultes. Des étudiants font partie des groupes de la Famille Maraniste. Avec beaucoup d'autres, ils aident les communautés et les paroisses, par exemple dans la catéchèse ou l'action auprès des démunis. Des anciens et des parents participent aux retraites, aux sessions organisées par les Marianistes qui dirigent les écoles. Ces groupes peuvent devenir des semences de communautés de foi.

Pour toutes ces raisons, le Chapitre Général redit son accord avec l'engagement de la Société de Marie dans les écoles et son estime pour les religieux d'hier et d'aujourd'hui qui s'y consacrent.

3. Recommandations

- 32** 1. Le Chapitre félicite les écoles qui ont fait des efforts pour créer des communautés de foi parmi les jeunes et les adultes en lien avec nos écoles. Il demande aux écoles et aux religieux d'évaluer leur action et d'avoir à coeur d'intensifier leurs efforts pour éduquer et évangéliser.
- 33** 2. Les religieux et les laïques qui travaillent dans nos écoles doivent vérifier le contenu de leur enseignement et la valeur de leurs étudiants pour s'assurer qu'ils répondent bien à l'appel de l'Eglise et de la Société pour bâtir une société juste et fraternelle.

- 34** 3. Dans chaque institution scolaire, on fera des efforts:
- a. pour affirmer l'identité catholique et marianiste de l'école;
 - b. pour amener les personnels à s'engager dans une recherche spirituelle personnelle et contribuer à l'éducation de la foi de la communauté éducative toute entière: élèves, services, anciens, adultes et parents;
 - c. pour impliquer les professeurs laïques dans la spiritualité et l'apostolat marianistes;
 - d. pour donner une image non tronquée de la communauté, et donc de notre composition mixte;
 - e. pour faire de l'école une école qui éduque vraiment, où maîtres et élèves ont le désir d'apprendre, la soif de la vérité pour elle-même, et par là contribuent au dialogue de la foi et de la culture;
 - f. pour stimuler les maîtres à améliorer leur formation professionnelle dans les disciplines profanes et religieuses;
 - g. pour rendre l'école accessible à toutes les couches sociales;
 - h. pour aider d'une façon particulière les élèves dont la famille pose problème, et aider ces familles elles-mêmes;
 - i. pour travailler avec les instances scolaires ecclésiales, gouvernementales et privées, et avec les organisations de parents et d'anciens dans une collaboration qui enrichisse les uns et les autres.
- 35** 4. Les Administrations Provinciales, en lien avec les écoles marianistes, s'emploieront à:
- a. réévaluer leur personnel et l'affectation des religieux, prenant acte de la diminution des effectifs et compte tenu des capacités et des limites de chacun;

- b. déterminer ensuite le nombre de Marianistes nécessaires pour l'animation dans une école donnée;
- c. établir enfin, en Chapitre Provincial, les critères qui justifient le renforcement d'une école ou son abandon, afin de pouvoir fournir des communautés dynamiques qui aient un impact suffisant et infusent une vie réelle à l'établissement.

36 5. Les Administrations Provinciales encourageront avec à propos les jeunes religieux à s'adonner à cet apostolat et souligneront l'importance du service de l'éducation, sans oublier les autres priorités apostoliques de la Province ni les capacités et les talents des individus.

37 6. L'Administration Générale, les organismes interprovinciaux, les Administrations Provinciales favoriseront la formation de nos collaborateurs laïques. Elles pourraient, à titre d'exemple:

- a. créer des commissions régionales ou interprovinciales pour initier nos collaborateurs laïques à notre pédagogie et à notre spiritualité;
- b. donner la priorité à la formation des laïques aux tâches de responsabilité, en dégagant les fonds nécessaires et si possible en libérant d'autres occupations les Marianistes intéressés et compétents;
- c. créer au niveau provincial des commissions mixtes, de laïques et de religieux, pour coordonner les efforts de la Province et faire accéder les laïques aux postes de direction dans nos écoles.

En fait, ces suggestions ne font que reprendre, en l'adaptant, l'intuition du Père Chaminade lorsqu'il fonda les Ecoles normales.

E. Nouveaux efforts pour bâtir une société juste et fraternelle

1. Introduction

- 38** Le présent document entend dresser le panorama rapide des efforts réalisés pour la promotion d'une société plus juste et plus fraternelle, et proposer en même temps quelques orientations pour l'avenir. Nous n'oublions pas la contribution apportée en ce domaine par nos autres oeuvres, mais ici, nous soulignons les actions dont c'est l'objet spécifique et direct.

2. Situation actuelle

- 39** Un coup d'oeil rapide sur la situation mondiale suffit pour découvrir un panorama inquiétant, fruit du péché personnel et collectif: faim, guerre, violence individuelle et institutionnelle, aliénation, oppression de certains peuples. Le monde a besoin de guérison et de salut. L'Eglise, les organisations mondiales, la Société de Marie s'efforcent de répondre à un appel né du coeur même de Dieu qui ne reste pas indifférent à la souffrance de son peuple. La réponse comprend normalement trois temps: prendre conscience de la situation, l'analyser et en chercher les causes, dégager des actions concrètes en conséquence.

Depuis quelque temps déjà, nous avons apporté quelques réponses nouvelles: action au milieu des pauvres, programmes de formation pour la justice et la paix, partage de nos ressources humaines et financières. Ces initiatives ont aiguisé notre sensibilité sur cette question et stimulé les religieux à un effort de conversion personnelle. La situation actuelle mondiale a joué le rôle d'un aiguillon pour nos engagements et notre action.

40 Toute cette expérience a fait naître un certain nombre de problèmes:

1. la difficulté à cerner les actions à entreprendre face à la complexité des situations et au sentiment de l'insuffisance de nos réponses;
2. une certaine facilité à répondre aux besoins matériels mais une difficulté à transformer réellement une société qui exige des changements de structures pour promouvoir paix et réconciliation;
3. une certaine tension entre le maintien de nos oeuvres actuelles et le désir d'entreprendre de nouvelles actions en ce domaine;
4. une difficulté à y apporter l'enrichissement de notre charisme, due souvent au fait que ce sont plutôt des individus que des équipes qui ont entrepris ces oeuvres.

3. Principes et affirmations

41 Le Chapitre juge utile de donner quelques principes pour orienter ces nouvelles activités.

La Règle nous rappelle que l'action en faveur de la justice, de la liberté, de la dignité de l'homme, de la paix et de la réconciliation est une exigence du dynamisme de notre foi (R 72).

Chaque religieux, chaque communauté, chaque institution doit rechercher comment contribuer au mieux à la réalisation d'un monde plus juste et plus fraternel.

L'injustice et l'aliénation sont la conséquence du péché personnel et social. Construire une société juste et fraternelle exige une profonde conversion du coeur pour le remplir de la justice et de la paix du Christ. Cette conversion s'étend à tous les aspects de notre vie: spiritualité, mission, style de vie communautaire, souci des vocations.

Cette conversion doit transformer notre style de vie communautaire pour qu'elle donne le témoignage d'hommes consacrés au Christ ressuscité (R 37) et vivant de la charité qu'ils prêchent aux autres (R 38). Provinces et communautés doivent être à la fois audacieuses et prudentes et manifester le zèle missionnaire qu'exige notre rôle prophétique. Il faut à la fois tirer profit de notre expérience personnelle et rester fidèle à l'Esprit qui pousse la création vers sa plénitude de *cieux nouveaux et terre nouvelle*.

4. Recommandations

- 42 1. Nous recommandons aux Administrations Provinciales de continuer à encourager les efforts de conversion personnelle et communautaire indispensables pour oeuvrer à la promotion d'un monde juste et fraternel:
- a) en encourageant religieux, communautés, institutions à rechercher le contact direct avec les pauvres. Cette proximité, conséquence de l'amour, doit nous pousser à instaurer dans nos communautés un climat d'accueil, de simplicité, de joie, qui encourage les pauvres à venir à nous. Ce souci de proximité des pauvres ne doit pas être perdu de vue dans le choix d'oeuvres nouvelles, de programmes de formation ou de renouvellement sabbatique;
 - b) en invitant les communautés à s'insérer au milieu des pauvres avec un style de vie évangélique. Les Provinces doivent être attentives à cette insertion parmi les pauvres quand il s'agit de choisir une résidence communautaire. L'enrichissement qui résultera de cette insertion doit avoir des retombées sur les autres communautés de la Province au prix d'interrelations suivies et d'une grande disponibilité dans l'échange des personnels;
 - c) en demandant aux communautés et aux oeuvres de faire leur examen pour vérifier qu'elles pratiquent elles-mêmes la justice avec leur entourage et qu'elles sont fidèles à l'enseignement social de l'Eglise.

- 43** 2. Nous demandons à tous les religieux de poursuivre leurs efforts pour discerner de nouveaux services appropriés:
- a) en offrant leur appui et leur collaboration aux organisations diocésaines et locales;
 - b) en adoptant des comportements qui valorisent la dignité humaine en particulier celle des femmes, favorisent la paix et la réconciliation et amènent des changements de structures indispensables pour que la société soit plus juste et plus fraternelle;
 - c) en engageant toutes les communautés à inclure dans leur projet communautaire des actions en faveur de la justice et de la paix et à vérifier la réalisation de ces objectifs avec l'Administration Provinciale.
- 44** 3. Nous demandons aux Administrations générale et provinciales d'orienter la réflexion sur ces nouveaux efforts. Nous suggérons en particulier:
- a) qu'elles organisent des rencontres aux niveaux régional, provincial et interprovincial sur ces sujets;
 - b) qu'elles poussent les religieux et les équipes engagées dans ces oeuvres à découvrir comment on pourrait mieux y intégrer les autres dimensions de notre charisme: souci de l'éducation de la foi, développement de la Famille Marianiste, témoignage et action communautaires, éveil des vocations;
 - c) qu'elles recherchent comment entreprendre ce travail de façon plus communautaire.

F. Implantation marianiste en de nouvelles zones

1. La situation actuelle

45 Les trois derniers Chapitres ont répété que la contribution majeure de la Société de Marie à l'évangélisation du monde était *d'implanter la présence marianiste dans la conviction que toutes les cultures recèlent des valeurs qu'il faut enrichir de l'esprit évangélique* (R 5.24). L'interpellation du Chapitre de 1976 a été particulièrement énergique. Nous y avons répondu avec ardeur, si bien qu'à l'heure actuelle, plus de cinquante religieux sont originaires de ces nouvelles zones. Nous nous proposons de réfléchir sur les progrès réalisés et de découvrir de nouvelles voies pour nos efforts.

La Société de Marie travaille à s'implanter dans à peu près la moitié des trente pays où elle est présente. Cette constatation permet de relever certains problèmes qui surgissent en plusieurs endroits, même s'ils ne présentent pas partout les mêmes données.

Parfois, nous rencontrons la difficulté d'intégrer présence missionnaire et priorité de l'implantation de notre charisme. Même dans des endroits où les premiers Marianistes sont venus avec le propos explicite d'implanter ce charisme, nous relevons des questions non encore résolues aujourd'hui. Les religieux doivent non seulement s'adapter à une nouvelle culture, mais souvent en sus apprendre à maîtriser une nouvelle langue. Il faut assurer la continuité de la formation et de l'administration, tout en comprenant la requête de certains religieux de retourner dans leur Province d'origine. Même quand une Province veut mettre toutes ses ressources (experts, fonds, traditions) à disposition d'une nouvelle implantation, elle ne trouve pas toujours le moyen adéquat pour le faire.

En outre, l'implantation, de par sa nature même, peut faire naître des problèmes: comment développer un style de vie communautaire multiculturel? Comment distinguer les éléments qui relèvent de l'adaptation de ceux dont l'abandon constituerait une infidélité à notre charisme? Comment aider les candidats à discerner leur vocation à la Société? Comment déterminer les

ministères adéquats et former les Marianistes indigènes pour les assumer?

2. Principes et affirmations

- 46** Nous reprenons avec force l'appel de l'Eglise à implanter notre présence dans des zones nouvelles, et nous rappelons les éléments que le Chapitre de Pallanza avait déclaré en 1976 devoir caractériser cette tâche: bâtir des communautés évangélisatrices, étendre et renforcer notre présence missionnaire, apporter notre contribution à l'édification d'une société plus juste et plus fraternelle. Nous avons bien conscience d'être à un moment décisif. Ce sont les communautés actuelles dans ces nouvelles zones qui seront les instruments de notre implantation. Bien que nos moyens semblent limités, nous croyons que si nous faisons l'oeuvre de Dieu, il saura se servir de notre faiblesse.
- 47** Nous estimons que ces implantations enrichiront aussi bien les habitants de ces nouvelles zones que la Société elle-même. En ce qui nous concerne, nous croyons pouvoir apporter aux Eglises locales:
1. notre dévouement à l'éducation de la foi des laïques;
 2. un apport théologique et spirituel au développement de la dévotion mariale populaire;
 3. le spectacle de l'esprit de famille de nos communautés;
 4. l'exemple de notre composition mixte.
- 48** Nous constatons par ailleurs que le contact d'autres cultures nous a déjà offert certaines richesses:
1. des exemples d'accueil et d'hospitalité;

2. des modèles de sociétés attachées aux valeurs des personnes, de l'amitié, des relations humaines;
3. un respect profond des parents, des anciens et des liens familiaux solides;
4. le témoignage d'une endurance patiente devant les grandes épreuves;
5. un appel à vivre notre consécration sans compromis et à réviser notre attitude vis à vis des biens matériels.

49 Nous devons souvent nous demander comment assurer notre présence avec succès en inventant de nouvelles expressions de notre charisme qui puissent être comprises dans le milieu. Cette question ne doit pas être oubliée dans la poursuite de nos efforts.

Parmi les éléments de nature à caractériser une implantation réussie, nous croyons opportun de souligner la vocation du religieux laïque. Dans ces communautés - comme dans celles de toutes nos Provinces, d'ailleurs - il faut maintenir l'équilibre traditionnel entre prêtres et laïques. En conséquence, nous devons faire des religieux laïques des partenaires à part entière de nos oeuvres et assurer à certains une haute qualification dans les domaines culturel, scientifique, technique et manuel. Notre composition mixte est un don précieux, et nous devons le mettre en valeur dans nos politiques de recrutement, de formation et de choix des activités.

50 Nous félicitons les communautés qui s'efforcent d'incarner la vie marianiste dans la culture du pays et d'exploiter au mieux des situations locales les ressources mises à leur disposition par les Provinces-mères. Nous les félicitons pour le développement des communautés laïques de la Famille Marianiste et pour leurs recherches de services à la fois conformes à notre tradition et adaptés aux besoins locaux.

Nous félicitons les membres de ces communautés pour leur volonté de vivre le dialogue nécessaire au succès d'une

implantation. Souvent pour cela, ils ont dû apprendre de nouvelles langues; en tous les cas, ils ont dû affiner leur respect des personnes et leur sensibilité aux valeurs culturelles. Nous les félicitons pour avoir accepté volontiers ces tâches indispensables de préférence à d'autres plus conformes à leurs goûts personnels. Nous félicitons surtout ceux qui ont persévéré dans une telle oeuvre et ainsi assuré la continuité de nos efforts.

Enfin, nous tenons à féliciter les Marianistes du monde entier qui soutiennent ces oeuvres par leur prière, leur intérêt et toutes sortes de moyens.

3. Recommandations

- 51** 1. Compte tenu de la grande diversité des conditions locales que nous connaissons, nous demandons à l'Administration Générale de jouer un rôle de direction et de coordination dans l'implantation marianiste en de nouvelles zones. Nous souhaitons qu'elle puisse y faire des visites fréquentes et assez longues pour prendre la dimension de la vie communautaire en ces pays; qu'elle organise des réunions de certaines catégories de personnes, telles que les responsables de l'administration ou de la formation; qu'elle fasse le point à l'Assemblée Générale des Supérieurs. Cette dernière assemblée semblerait le lieu adéquat pour favoriser le développement de structures de gouvernement des unités non encore constituées en Provinces.
- 52** 2. Le Chapitre recommande aux Administrations des Provinces-mères de planifier les prévisions, en accord avec les religieux concernés, et demande à chaque région de dresser des plans d'action pour réussir ces implantations de notre charisme. Chaque région doit poursuivre les politiques déjà engagées: élaboration de directoires, listes de priorités missionnaires, programmes de recrutement et de formation, sans oublier les moyens d'exprimer visiblement l'identité marianiste des oeuvres et des religieux.
- 53** 3. Le Chapitre réaffirme la priorité à accorder aujourd'hui à la formation spirituelle et pédagogique de nos nouvelles recrues. Dans ces régions, plus qu'ailleurs, il faut des aptitudes

particulières pour former les futurs religieux. Nous remercions les Provinces qui acceptent d'envoyer des hommes qui ont ces aptitudes. En règle générale, nous pensons que la formation doit se faire sur place, dans l'environnement et la culture du pays, tout en souhaitant que, selon notre tradition, une partie au moins de la préparation aux ordres sacrés puisse avoir lieu dans un séminaire marianiste international.

- 54** 4. Le Chapitre souligne pour ces régions les directives données ici ou dans d'autres documents à propos de la composition mixte, sa nature et sa valeur. Il demande à tous les responsables d'encourager les politiques et les actions qui assureront la transmission de ce trésor.
- 55** 5. Le Chapitre fait appel à la Société et aux Provinces pour découvrir des moyens de nous laisser enrichir par ces nouvelles implantations. Il recommande, entre autres, que les Provinces encouragent des religieux à passer une ou deux années dans ces régions, chaque fois que ce sera jugé convenable.

Chapitre 2

Intégration de la spiritualité et de la mission

1. Introduction

- 56** Le Chapitre de 1986, dans un moment providentiel, nous appelle à approfondir notre spiritualité marianiste, pour renforcer le sens de notre mission et de notre engagement.

2. La situation actuelle

- 57** Tout en reconnaissant qu'il y a des préoccupations sérieuses reliées à l'intégration de notre spiritualité, nous voyons une source d'encouragement dans les données suivantes:

1. une soif croissante de spiritualité: recherche de Dieu et d'intériorité, aussi bien dans les communautés que chez ceux que nous approchons;
2. une estime et un souci plus évidents de notre identité marianiste: acceptation et appréciation de la Règle; intérêt accru pour la revitalisation de la vie religieuse en général, de la vie marianiste en particulier, ainsi que pour notre Fondateur, sa vie et sa doctrine;
3. une meilleure valorisation des personnes: meilleure conscience de la nécessité pour chacun de se développer et s'épanouir;
4. un sens plus prononcé de la responsabilité de chacun à son propre égard et à l'égard de la communauté: intériorisation des valeurs, participation aux responsabilités dans la communauté;
5. une plus grande conscience de notre appartenance à l'Eglise et de notre engagement ecclésial dans le monde.

58 Mais par ailleurs, nous avons besoin de retrouver notre enthousiasme et de croire plus encore à la force de notre charisme. Nous devons regarder en face les réalités suivantes:

1. la nécessité d'une forte motivation religieuse: pour maintenir, par une solide vie de foi, la qualité de la vie religieuse dans une ambiance sécularisée; pour vaincre la préoccupation de soi, l'individualisme, le découragement et le pessimisme. Cette motivation basée sur la foi est plus nécessaire en un temps de transition, riche en ambiguïtés et conflits;
2. le besoin d'une vie de prière plus soutenue, pour rester fidèles à la dimension contemplative de notre vie;
3. le besoin de renouveler le sens de notre consécration à Marie;
4. le besoin d'expérimenter véritablement notre spiritualité propre comme source d'inspiration et d'énergie apostolique.

3. Motivations

59 Notre Règle fait une présentation remarquable de notre spiritualité. Nous devons y trouver un guide pour renforcer les éléments positifs que nous avons dégagés et affronter les difficultés que nous avons relevées.

Le Père Chaminade nous rappelle que chacun de nous, quel que soit son âge ou sa condition, du moment qu'il suit Jésus, doit être missionnaire (R 63). Notre mission est de participer à la mission de l'Eglise (R 66, 5.1, 5.3), avec le dessein particulier d'assister Marie dans sa mission (R 6). Notre mission communautaire est donc de porter la Parole de Dieu au monde et de travailler à l'avènement de son Règne (R 2). Nous remplissons cette mission:

- par notre témoignage personnel de sainteté (R 1, 2);

- par le témoignage d'une communauté fraternelle inspirée par la foi et nourrie par la prière (R 9, 34, 63, 67);
- et par notre dévouement apostolique (R 10, 71).

C'est en vivant notre spiritualité marianiste que nous accomplissons notre mission et lui donnons vie. Nous considérons que *notre spiritualité est un ensemble de principes, de méthodes, de valeurs et d'images qui motivent et guident la vie de notre esprit. Elle donne une forme ou une structure à la vie de l'Esprit Saint en nous. Elle éduque et guide notre vie intérieure et forme notre vision et notre personnalité* (rapport du Père Quentin Hakenewerth).

4. Orientations

60 Prenant la foi comme fondement (R 3, 4), nous proposons les orientations suivantes pour approfondir l'intégration de notre spiritualité et notre mission:

1. Nous sommes appelés à développer la dimension contemplative de notre vie comme source de conversion, d'apostolat et d'espérance. Marie est notre inspiration et notre modèle dans cette contemplation (R 7, 55, 56, 5.4).

2. Nous sommes appelés à rechercher une compréhension plus profonde de notre action missionnaire définie comme transformation du monde en Règne de Dieu.

3. Nous sommes appelés, comme membres de l'Eglise (R 66), à travailler à la nouvelle évangélisation de nos cultures. Cela implique le discernement des besoins de ces cultures et le désir de vivre les "nouveaux combats" de notre Fondateur avec plus de créativité, plus de vigilance, une visée d'incarnation plus audacieuse (R 11, 5.2).

4. Nous sommes appelés à être sensibles à l'appel des pauvres et des personnes en détresse comme à un appel particulier de cette nouvelle évangélisation. Cette sensibilité nous

fait expérimenter l'amour gratuit de Dieu et nourrit notre contemplation. En sortant de nous-mêmes pour aller vers les autres, nous découvrons Dieu comme l'Autre (R 27).

5. Nous sommes appelés à réfléchir sur le fait que la mission comme la spiritualité trouvent dans la communauté leur point de convergence (R 67, 5.5).

6. Nous sommes appelés à progresser dans la compréhension, l'estime et la pratique de notre spiritualité de manière à devenir ensemble pour notre temps, comme notre Fondateur le désirait, *l'homme qui ne meurt pas* (R 63).

7. Nous sommes appelés, en ces temps de transition, à faire preuve d'audace dans l'initiative apostolique. Nous devons développer une spiritualité capable d'affronter les ambiguïtés et les incertitudes. Nous devons être créatifs, patients dans les inévitables conflits et savoir tirer les leçons de nos erreurs.

5. Pistes pour la prière et la réflexion

61 Le Chapitre propose les questions suivantes qui pourront être utilisées pour les échanges communautaires (R 4.6) ou les religieux au moment de rencontrer leur directeur spirituel (R 4.14):

1. Qu'est-ce qui motive ma vie?
2. Comment faire pour devenir un homme de foi?
3. Quel est le rôle de Marie dans ma vie personnelle et mon apostolat?
4. Qu'est-ce que je fais pour développer en moi le sens de la vocation et de la mission?
5. Comment faire pour développer la vie de prière au coeur d'une vie active?
6. De quelle manière la spiritualité marianiste enrichit-elle ma tâche apostolique?

7. Comment puis-je fortifier ma foi au charisme marianiste?
8. Comment relier mon sens de la mission au sens ecclésial?
9. De quelle manière notre prière en commun nous amène-t-elle à mieux comprendre et réaliser notre mission?
10. Comment faire pour vivre ma spiritualité et ma mission en temps de faiblesse et de maladie?

6. Programme d'action

Pour assurer une meilleure intégration de notre spiritualité et de notre mission, nous faisons les propositions suivantes:

- 62** 1. L'Administration Générale développera des programmes internationaux de spiritualité marianiste et encouragera les religieux de toute Province à participer aux sessions organisées sur ce thème par les différentes régions.
- 63** 2. Les Administrations Provinciales prépareront des experts en études marianistes qui organiseront des sessions (retraites, ateliers) pour mettre en lumière la dimension contemplative de notre vie et favoriser la compréhension, l'estime et la pratique de notre spiritualité.
- 64** 3. Les Administrations Provinciales encourageront la fréquentation de l'Institut international de mariologie de l'Université de Dayton et feront profiter leurs religieux des bourses offertes par l'Université à tous les Marianistes.
- 65** 4. Les Administrations Provinciales assureront que leur Province soit présente à la réflexion plus large de l'Eglise (rassemblements nationaux et internationaux, synodes, congrès de religieux, congrès marials,...) et veilleront à la diffusion des documents essentiels de l'Eglise.

- 66** 5. Les Administrations Provinciales feront traduire et publier les documents de la spiritualité marianiste, chacun dans la langue de sa culture.
- 67** 6. Les Chapitres Provinciaux et les communautés vérifieront leur projet missionnaire à la lumière des sept orientations proposées plus haut.
- 68** 7. Les communautés locales veilleront avec soin à la pratique des prières quotidiennes qui expriment la spiritualité marianiste et constituent un moyen privilégié d'accomplir notre mission; elles organiseront des échanges sur la méthode d'oraison du Père Chaminade, l'oraison de foi, et en encourageront la pratique.
- 69** 8. Les communautés locales sont invitées à se mettre en relation avec une communauté contemplative qui les soutiendra dans cette dimension de leur vie.
- 70** 9. Tous les Marianistes devraient pouvoir progressivement profiter des avantages d'échanges inter-culturels. Nous encourageons les communautés à établir des contacts avec une autre culture et à échanger leurs réflexions sur leurs missions respectives.

Chapitre 3

Vie de communauté

1. Introduction

- 71** La Règle nous dit que la communauté est le moyen par excellence pour témoigner de la présence du Christ parmi nous. Le Christ est le centre de la communauté (R 37). La communauté donne un témoignage de cette présence et s'efforce de la rendre manifeste (R 59).

2. Evaluation

- 72** Le Chapitre souligne l'accueil positif réservé à la Règle à travers toute la Société de Marie et félicite les communautés et les religieux qui se sont empressés de mettre en pratique les indications concernant la vie communautaire.

Aujourd'hui, le Chapitre juge nécessaire de souligner des aspects essentiels qui devront retenir notre attention, si nous voulons revitaliser nos communautés. Certes, ils sont déjà dans la Règle, mais le Chapitre appelle les communautés à redoubler d'efforts pour vivre une authentique vie communautaire qui porte témoignage de la présence du Christ dans le monde.

Le Chapitre attire notre attention sur les points suivants:

- 73** 1. Soigner la qualité de la vie de prière.

La foi de nos communautés doit être soutenue et nourrie par la prière quotidienne, en commun et en privé, et la communauté ne doit pas cesser d'en encourager l'une et l'autre forme. Une célébration convenable du dimanche, *jour du Seigneur*, avec la

possibilité d'une prière partagée, est un excellent moyen pour cela.

Aux prêtres revient une priorité particulière pour la formation de la communauté à la vie de foi; tout religieux doit se sentir responsable de son propre progrès spirituel et de celui de la communauté. Ce progrès de la vie de prière suppose l'engagement persévérant et ardent de la communauté toute entière.

74 2. Améliorer la qualité de la vie communautaire.

La Règle souligne l'importance de l'impact que doit avoir notre vie de communauté (R 67).

La vie commune requiert le don de soi à la vie et à la mission de la communauté, en même temps qu'un engagement généreux à accepter les responsabilités nécessaires à son bon fonctionnement et au progrès humain et spirituel de ses membres. Il peut naître des tensions entre les exigences et les attentes des personnes et celles de la communauté. Ces tensions doivent être traitées avec franchise et charité fraternelle, en recherchant en communauté les solutions convenables.

Le Supérieur, *premier responsable de la vie et de la mission de la communauté* (R 105), a un rôle important à jouer dans la revitalisation communautaire.

La vie de communauté exige la participation active et constante de tous ses membres et embrasse tous les aspects de la vie commune. C'est ainsi que la communauté devient pour chaque religieux le centre où il trouve épanouissement personnel, appui, encouragement et correction fraternelle. Elle doit être aussi le lieu de développement affectif, de l'amitié, du progrès humain et du repos. Le religieux profite des temps libres et du repos hebdomadaire pour se retrouver avec ceux dont il partage l'engagement à suivre le Christ.

Tous les frères s'efforcent de participer à la vie de communauté, dans la joie et la disponibilité. Le spectacle de frères qui vivent ensemble dans la joie et la paix manifeste dans une communauté la présence de l'Esprit qui ne cesse de la renouveler.

Nous essayons de dépasser tout ce qui est négatif, individualiste, égoïste, parce que ces manifestations sont un contre-témoignage pour la communauté sur ceux qui l'entourent.

75 3. Adopter un style de vie simple voire austère.

Dans un monde rempli du désir de posséder et de consommer sans limite, la communauté est appelée à devenir un signe clair et prophétique en vivant la béatitude évangélique de la pauvreté personnelle et commune, par le partage non seulement du superflu mais parfois du nécessaire avec ceux qui ont moins. Les efforts pour vivre en communauté avec une plus grande simplicité sont une manifestation du désir que nous avons de voir naître un monde plus juste.

76 4. Sauvegarder la dimension communautaire de notre mission

La communauté évangélise par la force de son témoignage et la mission de ses membres. Cette force évangélisatrice a sa source dans la foi partagée et vécue par chacun.

Les tâches apostoliques de chacun s'unissent dans une seule mission, où chacun reçoit l'encouragement et l'appui de tous. Cet encouragement et cet appui de la communauté sont le meilleur remède à l'individualisme, au découragement et à la perte de l'enthousiasme.

3. Recommandations

77 1. Aux communautés

Le Chapitre demande aux communautés de prévoir dans le projet communautaire les moyens de mettre en pratique les aspects signalés ci-dessus et ceux qui leur sembleraient opportuns pour se renouveler, et de vérifier régulièrement leur application.

78 2. Aux Administrations Provinciales

Le Chapitre demande aux Administrations Provinciales d'aider les communautés à améliorer et revitaliser la vie commune. Le programme des visites annuelles prévoira un temps pour évaluer les progrès réalisés.

Chapitre 4

La formation

1. Proposition d'un plan pour développer la formation

79 La Règle a confié aux Provinces la responsabilité d'établir les programmes de formation (R 85) et les directoires des Provinces ont pourvu à cette réalisation.

Le Chapitre pense que l'occasion est favorable pour offrir à la Société un plan d'action qui permette

- de renforcer l'unité de la Société en fidélité au Père Chaminade qui voulait que nous puissions être témoins ensemble et agir comme communauté;
- de donner aux formateurs et aux guides spirituels un cadre pour leur action;
- d'éveiller chez les religieux et dans les communautés le désir "de se mettre en route" et de disposer de moyens concrets et pratiques pour ce faire.

Ce plan d'action aura atteint son but si durant cinq ans les religieux et les communautés sont stimulés à développer, renouveler, élargir leur expérience de formation.

Il s'appuie sur la Règle (R 83 à 90, 4.17, 6.10 à 6.20) et se contente d'en souligner certaines applications sans souci d'être exhaustif.

2. Ce plan comporte trois objectifs

80 1. Développer une méthode marianiste de formation dans la foi

Une méthode commune donne une IDENTITE à la Famille Marianiste au service de la mission universelle de l'Eglise (R 5.1) et assure son UNITE en même temps qu'une authentique incarnation dans la diversité des oeuvres et des cultures.

Dans le patrimoine marianiste, les thèmes suivants sont à privilégier:

- la consécration apostolique mariale;
- la formation d'un *homme de foi* (méthode d'oraison et de direction);
- la formation d'un apôtre.

On veillera à ce que le langage et la présentation répondent aux diverses sensibilités culturelles et aux problèmes de notre temps.

Cette méthode doit d'abord être appliquée à former les membres de la Société de Marie à la spiritualité marianiste et cela sous deux aspects inséparables:

- l'étude théorique de fond et de vulgarisation de la pensée du Père Chaminade;
- la mise en application pratique par les religieux et les communautés de manière à renouveler les unités de base de la Société de Marie.

2. Dégager des éléments communs de la formation marianiste

- 81** Il s'agit de la formation de l'identité d'un religieux marianiste. Par "éléments" nous entendons les thèmes essentiels, les documents fondamentaux, les expériences proposées à divers stades de la formation, les instruments mis à disposition.

Par un échange suivi avec les responsables de la vie religieuse des Provinces et avec les responsables des maisons de formation, le Responsable général de Vie religieuse dégagera les éléments qui pourraient être proposés à l'ensemble de la Société et dont le contenu pourrait faire l'objet d'une réflexion et d'un enrichissement en référence aux grandes traditions de la spiritualité, aux grands courants de la théologie et aux questions fondamentales de la pensée contemporaine.

3. Former des animateurs pour les communautés de foi (R 71)

- 82** Chaque Marianiste, selon le Père Chaminade et la Règle, étant appelé à être un apôtre formateur d'autres apôtres, une grande attention, tant dans la formation initiale que dans la formation permanente, devra être apportée aux éléments suivants:

- la formation à la pratique de l'accompagnement spirituel;
- la formation à l'animation et à l'accompagnement de groupes de laïques (R 63, 5.11);
- la compréhension de la vocation du laïque dans l'Eglise;
- une bonne connaissance des divers groupes de la Famille Marianiste et leur soutien (R 5.6);
- la capacité d'entretenir des rapports harmonieux avec les personnes et les groupes.

3. Réponse à certains besoins particuliers

1. Post-noviciat

- 83** Pour cette étape, les pratiques des Provinces diffèrent: regroupement des jeunes profès dans une maison, ou insertion directe dans une communauté de plein exercice. Dans l'un et l'autre cas, ils poursuivent leur formation tant professionnelle que religieuse et spirituelle.

Deux types de difficultés sont plus généralement constatées:

- a) la difficulté du passage de l'«appris» du noviciat au «vécu» dans une vie ouverte à d'autres influences et parfois non exempte de tensions;
- b) le sentiment d'isolement lors de l'entrée dans une communauté active, hétérogène par l'âge et les préoccupations.

Pour répondre à ces difficultés, une double action est à mener:

- 84**
- a) assurer à chaque religieux la présence d'une personne responsable de son accompagnement spirituel. Ce "guide" doit être préparé à cette mission, la considérer comme prioritaire et lui consacrer le temps nécessaire, dans une disponibilité accueillante;
 - b) l'accueil d'un jeune religieux dans une communauté peut la mettre en question. Elle saura accepter les interpellations provoquées par la présence d'un jeune profès et les considérer comme un appel et une grâce de renouvellement. La formation permanente de la communauté, comprise en ce sens le plus profond, est la manière concrète de la Société de Marie de s'acquitter de l'obligation qu'elle a contractée à l'égard du jeune religieux (R 76).

2. Formation permanente

86 Deux constats sont faits:

- la sensibilité des communautés n'est pas éveillée partout sur ce point et la formation permanente n'est pas considérée par certains religieux comme une nécessité;
- la Société de Marie est une Congrégation internationale et semble pouvoir mieux utiliser cet avantage pour la formation de ses membres.

Le Chapitre donne les indications suivantes:

- 87** 1. Chaque Province verra comment elle peut tirer profit de la nature internationale de la Société de Marie pour la formation de certains de ses membres (compétence linguistique, expérience dans d'autres cultures ou d'autres contextes, meilleure connaissance des membres de la Société de Marie d'autres aires géographiques par des stages de longue durée dans ces maisons de formation d'autres Provinces, etc... (R 6.17)
- 88** 2. Les Provinces organiseront des rencontres périodiques plus ou moins prolongées pour la formation des supérieurs de communauté, et des sessions qui regroupent des religieux d'un âge déterminé (jubilaires, jeunes religieux, Marianistes intéressés à des problèmes communs...).
- 89** 3. C'est à la communauté d'organiser sa formation permanente, d'en prévoir les moyens et les évaluations et de créer les conditions les plus favorables au progrès personnel de chacun de ses membres. Elle doit donc réserver des temps explicites pour le faire (R 6.17 à 6.19).
- 90** 4. Le religieux doit tirer profit des nombreux moyens mis à sa disposition quotidienne pour se maintenir dans une dynamique de formation continue: participation à des réunions, inscription à des groupes de recherche et de réflexion, choix de ses lectures, discernement dans l'usage des médias ou l'utilisation de ses loisirs, etc...

3. Formation des Marianistes au ministère sacerdotal

- 91** La situation actuelle est la suivante: la formation des prêtres dans la Société de Marie est assurée dans deux maisons organisées dans ce but (Rome et Toronto). D'autres Provinces, par nécessité ou par choix, assurent la formation de prêtres isolés, en recourant aux ressources des Eglises locales.

Pour une meilleure application de l'article 6.16 de la Règle, le Chapitre demande à l'Assistant général pour la vie religieuse de favoriser entre les deux maisons les échanges et la connaissance réciproque des programmes établis et approuvés par les Provinces concernées, et de les communiquer aux autres Provinces et aux autres responsables de la formation sacerdotale.

4. La formation des religieux laïques (R 6.15)

- 92** Les Provinces veilleront à ce que tous les religieux laïques, après quelques années de vie active comme profès définitifs, disposent d'un temps substantiel selon les situations concrètes, pour parfaire leur formation marianiste, religieuse et professionnelle.

4. Les responsables de la mise en oeuvre

- 93** 1. Responsabilités confiées à l'Administration Générale

L'Assistant Général chargé de la vie religieuse suivra le projet durant les cinq années à venir: il collectera ce qui se fait déjà dans les diverses Provinces pour la formation, en tous domaines et à tous les niveaux; il évaluera ces actions avec elles; il tiendra informées les Provinces de ce qui se fait ailleurs; il réunira si nécessaire des commissions dans diverses aires géographiques de la Société pour monnayer le plan d'action, assurer la réflexion doctrinale nécessaire; il stimulera les Administrations Provinciales, leurs Conseils, les Chapitres Provinciaux, pour que ce projet soit poursuivi d'une façon systématique et concrète.

L'Assistant Général chargé de la vie religieuse présentera une évaluation d'ensemble au prochain Chapitre Général, qui en tirera les conclusions.

94 2. Responsabilités confiées aux Administrations Provinciales

A son niveau, chaque Administration Provinciale sera le relais auprès des communautés de l'action de l'Administration Générale en ce domaine.

Chaque Province, ou chaque groupe linguistique ou aire géographique, selon les circonstances, établira, s'il n'en n'existe pas encore, un centre de spiritualité marianiste pour réaliser les objectifs suivants:

- aider l'ensemble de la Famille de Marie à approfondir et à vivre notre spiritualité;
- favoriser les échanges des travaux et des recherches réalisés sur ce thème dans toute la Société;
- diffuser notre spiritualité et établir pour cela des instruments de travail simples, pratiques et adaptés aux divers publics auxquels ils s'adressent.

L'Administration Provinciale enverra à chaque communauté des directives concernant la formation permanente et une grille pour lui permettre d'en faire l'évaluation. A la lumière de ces évaluations, l'Administration Provinciale utilisera la méthode la plus appropriée pour engager de nouvelles étapes annuelles jusqu'au prochain Chapitre Général.

Chapitre 5

La composition mixte

- 95 1. Le Chapitre constate qu'au cours des dernières années, la Société de Marie s'est trouvée confrontée, sur le plan de la composition mixte, à des situations nouvelles survenues dans l'Eglise et la société humaine:
- a) une diminution des prêtres dans l'Eglise;
 - b) une demande plus instante des évêques pour la pastorale paroissiale, où les prêtres sont indispensables;
 - c) une recrudescence de l'intérêt, dans l'ensemble des congrégations et dans l'Eglise, pour la vocation du religieux laïque et le laïcat en général;
 - d) des difficultés, en certains endroits, à faire saisir l'identité et le rôle du religieux laïque;
 - e) une diminution des religieux laïques dans la plupart des congrégations et un affaiblissement notable du pourcentage des laïques par rapport aux prêtres dans la Société de Marie (87% en 1946, 68% en 1986).

- 96 2 Le Chapitre est conscient que la Société de Marie possède dans la composition mixte un trésor pour toute l'Eglise, et pour la vie religieuse en particulier. Ce trésor lui vient de l'inspiration originale du Fondateur, de son histoire aussi et de sa tradition où frères et prêtres ont partagé une étroite vie de communauté.

Au moment où l'on voit dans l'Eglise un nombre croissant de laïques s'engager dans des ministères variés, il est indispensable de mieux saisir quelle est la nature et la valeur du religieux laïque.

Le Chapitre voit dans la diversité des membres de la Société, selon leur origine, leurs talents et leurs ministères, un élément

essentiel de sa raison d'être, un témoignage prophétique pour l'Eglise, un moyen sans équivalent pour accomplir sa mission.

Mais il entend aussi réaffirmer que tous les Marianistes participent à la même vocation (*Il n'y qu'une seule vocation marianiste* R 12) dans une *union sans confusion* des rôles respectifs des prêtres et des laïques.

3. Dans le but de clarifier, valoriser et renforcer la composition mixte, le Chapitre donne les directives suivantes:

- 97** a) L'Administration Générale fera poursuivre les études engagées pour approfondir le rôle et les ministères respectifs des prêtres et des laïques au sein de la Société de Marie et assurera la diffusion de ces études.
- 98** b) Les Administrations Provinciales veilleront à ce que les communautés et les oeuvres mettent en valeur notre composition mixte.
- 99** c) En ce qui concerne la formation, l'Administration Provinciale a la responsabilité d'assurer à chacun des membres de la Province une formation religieuse et professionnelle qui lui permette de réaliser sa vocation marianiste.
- les prêtres doivent être formés selon la vision originale du Fondateur qui a confié aux prêtres le rôle *d'assurer l'animation spirituelle de la Société de Marie* (R 6.16).
 - les religieux laïques doivent bénéficier d'un temps de formation théologique et professionnelle, après quelques années de vie active, qui leur permettra de prendre une meilleure conscience de leur rôle de laïques *dans le domaine de la culture, de la science, de la technique et de l'activité manuelle* (R 13);
 - les novices doivent recevoir une présentation claire de l'unité de la vocation à la Société de Marie et du rôle spécifique des diverses catégories.

- 100** d) A tous les niveaux, la Société de Marie doit prendre acte de la nouvelle problématique relative aux frères ouvriers; recrutement, formation, insertion dans le monde de la technique et du travail, collaboration effective à toutes les oeuvres de la Société.
- 101** e) Les Marianistes sauront se souvenir que c'est dans la vie de communauté et le travail quotidien que la composition révèle toute sa richesse.

Chapitre 6

Vocations à la Société de Marie

1. Introduction

- 102** Prenant conscience qu'une vocation est le fruit de la spiritualité et de la mission, nos réflexions affirment la relation intime entre la vocation, la spiritualité et l'apostolat et se limitent à certains aspects de la situation présente des vocations dans la Société de Marie.

2. Réflexions théologiques et pastorales

1. Le mystère de la vocation

- 103** La dernière explication de la vocation, comme celle de la création, ne peut être que l'amour de Dieu: un amour mystérieux qui, cependant, nous entoure de façon tangible. Bien que mystérieux, il n'est pas hors d'atteinte puisqu'il nous touche personnellement à travers l'Incarnation de Jésus, lui-même mystère de Dieu rendu visible à nos yeux. La vocation chrétienne est appel à suivre Jésus; aussi porte-t-elle les marques de l'Incarnation, c'est-à-dire les dimensions de l'espace, du temps, comme tout événement humain, avec ses conséquences. Mystère, la vocation inspire crainte et respect. Nous pouvons néanmoins identifier les facteurs qui lui donnent corps. Nous pouvons apprendre les voies de l'Esprit de Dieu, déceler la manière dont il parle de son amour aux hommes par l'intermédiaire d'autres hommes. Nous pouvons savoir quelles situations permettent à cet amour de s'exprimer plus clairement et servent de relais à son appel. Nous pouvons apprendre le "langage de la vocation", celui qui permet à Dieu, à travers nous, de parler aux autres et de les appeler.

Posons-nous la question suivante: comment la vocation marianiste s'incarne-t-elle dans l'espace et le temps? Puisque l'amour de Dieu est rendu manifeste par notre médiation, nous

pouvons parler d'une phénoménologie de la vocation, c'est-à-dire de la description des facteurs qui, dans l'espace et le temps, peuvent communiquer la vocation marianiste à une personne. L'appel à suivre la voie marianiste se manifeste par le dialogue personnel, le témoignage de frères et de prêtres vivant ensemble, la participation à tel événement de la famille, l'esprit de foi marial, une authentique charité au service d'autrui, l'édification d'une communauté de foi. Toutes ces expériences se réalisent dans l'espace et le temps. Elles donnent corps d'une façon spécifique à l'appel à suivre Jésus et nous rendent capables d'inviter quelqu'un en lui répétant: *Viens et vois*.

Nous découvrons ainsi d'une manière merveilleuse que nous ne sommes pas à l'extérieur du mystère de la grâce, mais qu'en fait, nous en sommes une réelle partie constituante.

2. La vocation marianiste

- 104** La vie marianiste a son identité propre. Aussi faut-il d'entrée de jeu que chaque membre d'une communauté, et d'abord ceux à qui est confié le discernement des vocations, ait une claire image du but qu'il se propose de faire atteindre par un éventuel aspirant.

En s'adaptant à l'âge et aux données concrètes du candidat, le Marianiste doit présenter son idéal selon toutes ses dimensions: la spiritualité marianiste, le don de Dieu au coeur même d'une *communauté de foi en mission permanente*. Selon ses talents, l'aspirant deviendra lui-même éducateur de la foi, engagé dans l'apostolat d'une communauté, convaincu que la Société de Marie, avec tout ce qui la compose, répond aux besoins réels de l'Eglise (R 6.9). Le Marianiste fera de son mieux pour que le candidat découvre quelles sont les caractéristiques propres de la réponse que nous apportons à ces besoins.

3. Le contexte marianiste

- 105** Par la profession des voeux, les Marianistes consacrent leur vie à la recherche de la sainteté et à l'édification du Royaume de Dieu (R 1, 2).

De fait, l'une des raisons principales de la fondation de la Société de Marie a été de constituer, parmi les chrétiens de tous âges et de toutes conditions, des communautés de foi, rassemblées autour de ce que l'on appelait communément *la Famille de Marie* (R 1.1). Construire le Royaume en développant la *Famille de Marie*, voilà l'essentiel du charisme marianiste. Ce charisme cependant *ne peut se perpétuer que si nous attirons et formons de nouvelles vocations religieuses* (R 5.7). La Société de Marie se met au service de la vocation chrétienne en faisant naître des communautés de fidèles; en retour ces communautés contribuent au développement de la Société de Marie. Chaque communauté et chaque religieux a donc la responsabilité de construire la Famille Marianiste (R 1.3) et d'éveiller des vocations à la Société de Marie (R 6.7).

4. Les attitudes courantes

- 106** Malgré des efforts de recrutement intensifiés à la demande du Chapitre Général de 1981, le résultat n'a pas été très encourageant. Le nombre des novices n'a pas égalé le nombre des religieux décédés ou partis. Face à cette baisse, certains frères se résignent à un pessimisme qui coupe tout effort de recrutement. D'autres se réfugient dans le quiétisme et font crédit à la Providence qui suffirait sans leurs efforts.

Les deux attitudes sont également inadéquates. Il faut regarder la situation avec réalisme, mais aussi avec espérance et avec cette confiance évangélique qui provoque à l'action. Il faut chercher, en communauté, quelle est la volonté de Dieu; continuer à prier pour de bonnes vocations; régler notre style de vie pour donner une réponse évangélique aux besoins d'aujourd'hui et rendre nos communautés plus attrayantes pour ceux qui sont en quête de sainteté dans le service de l'Eglise et du monde.

5. Age et grâce

- 107** Beaucoup de nos communautés font apparaître un âge moyen assez élevé. Peuvent-elles alors être attirantes pour les jeunes?

Oui, si les anciens, en dépit de la maladie ou des limites apportées par l'âge, manifestent joie et contentement dans une profonde vie de relation à Dieu. Pour leurs frères plus jeunes, ils contribuent à l'harmonie de la communauté et sont un exemple et une source d'édification (R 3.5).

Quant aux frères dans la pleine force de l'âge, ils sont menacés par la dispersion et le surmenage. Ils doivent prendre le temps d'approfondir leur relation à Dieu, et devenir capables ainsi d'éveiller des vocations.

Une communauté composée de tels frères, jeunes ou vieux, peut dire en toute confiance: *Viens et vois!*

6. Vitalité de la communauté locale

- 108** Des Provinces ont jugé utile de fonder un centre de vocations, et par ce moyen peuvent présenter la vocation marianiste à un public plus large. Mais normalement, les vocations sont le fruit des efforts des communautés locales à travers leur action apostolique. La Règle (R 8, 6.7) invite les communautés à être des communautés qui appellent. Ce qui compte à ce niveau est la qualité de la vie communautaire. Une communauté qui désire que des candidats éventuels viennent partager sa vie fait preuve de vitalité.

7. La composition mixte

- 109** Notre composition mixte s'est révélée une autre source de vitalité. Elle constitue l'une de nos caractéristiques saillantes et un atout important dans nos efforts de recrutement. En certains endroits pourtant, elle est cause de difficultés pour notre pastorale des vocations. Des données culturelles peuvent, localement, rendre floue la vocation de frère, et entraîner une majorité d'aspirants à solliciter le sacerdoce. Cette constatation se retrouve dans des cultures aussi différentes que celles du Japon, de l'Amérique latine ou de l'Afrique. Cette préférence pour le sacerdoce existe dans d'autres congrégations aux mêmes endroits.

Pour les uns, ce problème de la cléricatisation provient de la haute considération attachée au prêtre considéré comme le représentant de l'Eglise catholique. Pour d'autres, notre retrait de l'apostolat de l'éducation a fait disparaître un contexte qui renforçait l'identité du frère. Pour d'autres encore, l'affaiblissement de la vie de communauté a miné la signification et la place du frère dans la vie de l'Eglise. Voyons-y plutôt, dans l'Eglise d'aujourd'hui, un appel providentiel et prophétique, adressé à la Société de Marie, de réaffirmer fermement, en cette époque du laïcat, la valeur et la nécessité du religieux laïque.

8. A tout âge

- 110** Une autre question est à porter au débat: à quel âge Dieu appelle-t-il quelqu'un à la vie religieuse? L'histoire montre que Dieu a appelé des gens de tous âges et de toutes conditions sociales. Etant donnée la diversité des cultures, des conditions familiales et des institutions sociales, la question posée sur l'âge idéal des vocations reçoit des réponses variées. Quel que soit l'âge, c'est la qualité de la relation de la communauté marianiste avec le candidat qui fournira une base convenable au discernement. Ne cessons donc jamais de présenter notre vie marianiste comme un don à tous les âges et à toutes les conditions sociales. Les Provinces doivent établir des plans de formation prévoyant des niveaux variés d'engagement, pour permettre aux candidats d'y répondre chacun selon son niveau de maturité.

9. Le recrutement et la persévérance

- 111** Les gens attirés à la vie religieuse ont plus de chances de persévérer s'ils deviennent membres d'une communauté qui s'engage d'une manière sérieuse à se maintenir en état de progrès. Cet engagement découle directement d'une compréhension authentique du voeu de stabilité et de la fidélité à le vivre. Ce voeu *stimule chaque religieux à être fidèle aux exigences de la vie religieuse marianiste et à prendre les moyens nécessaires pour approfondir l'intérêt qu'il porte à la Société...* (R 1.4). En s'engageant ainsi, les membres d'une communauté utilisent à fond les soutiens qu'apporte la vie commune, y

compris la direction spirituelle et les échanges sur leur vie de foi. Car le "recrutement interne" de religieux qui approfondissent leur vie marianiste est plus important encore que le recrutement de nouveaux candidats. Au milieu de tels religieux, les aspirants se sentent accueillis et ils trouvent, pour parcourir l'étape du discernement, un soutien qui devrait faciliter leur persévérance.

3. Recommandations et suggestions

112 1. Pour l'Administration Générale (Chef de zèle)

- a) encourager un meilleur usage des journées annuelles de prière pour les vocations;
- b) souligner et décrire dans une circulaire les efforts qui se sont révélés féconds en vocations pour la Société de Marie ou d'autres Instituts;
- c) raviver par toutes sortes de moyens (par exemple sessions, réunions) le souci des vocations religieuses.

113 2. Pour les Administrations Provinciales (Chef de zèle)

- a) faire un meilleur usage des journées de prière établies au niveau national ou diocésain;
- b) réfléchir sur l'expérience d'autres communautés et d'autres congrégations, leurs succès et leurs échecs en ce domaine;
- c) demander aux communautés de faire leur propre examen pour voir si elles appellent réellement des candidats à partager leur vie;
- d) voir comment les retraites, les soirées d'échanges, les brefs séjours en communauté pourraient être utilisés dans ce but;
- e) étudier les récentes expériences des Provinces qui ont mis le prix nécessaire pour constituer quelques communautés susceptibles d'attirer des vocations.

114 3. Pour chaque communauté

a) organiser des activités pour rendre les religieux plus attentifs au besoin des vocations: temps de prière hebdomadaire, jeûne communautaire, pratiques communes de piété, pèlerinage, projet communautaire, etc...,

b) mettre sur pied des activités qui aident les jeunes et les candidats éventuels à prendre part à des activités contemplatives et religieuses: retraites, direction spirituelle, éducation à la prière personnelle et liturgique...;

c) se poser des questions telles que les suivantes:

- combien de religieux invitent des candidats potentiels à venir rejoindre la communauté?

- dans quelle mesure les religieux comprennent-ils la mentalité actuelle des jeunes?

- les méthodes apostoliques correspondent-elles à cette mentalité et la dirigent-elles vers une voie évangélique?

- le souci des vocations entre-t-il explicitement et consciemment dans le projet communautaire?

- les religieux et les oeuvres de la communauté sont-ils accessibles aux candidats potentiels?

d) encourager les formes simples d'hospitalité: inviter à participer à la prière communautaire, à un repas; savoir sacrifier son temps et ses préférences pour tenir compagnie à un candidat;

e) s'assurer que les frères connaissent bien le programme de formation de la Province;

f) encourager les frères à partager leur foi, l'histoire de leur vocation dans des entretiens, des tables-rondes...;

- g) inventer des moyens de proposer la vie religieuse à des individus ou à des groupes;
- h) fournir des informations, par des communications régulières sur la Société adressées à un large public;
- i) savoir rappeler l'appel du baptême pour tout baptisé et cultiver le sens de la consécration;
- j) donner l'occasion aux candidats de s'investir dans nos oeuvres apostoliques: activités et services divers, collaboration au travail d'un frère, préparation des liturgies, pastorale scolaire, etc... selon les circonstances.

115 4. Pour chaque religieux

- a) se poser les questions suivantes:
 - est-ce que je prie chaque jour pour le renouveau de la Société de Marie et pour les vocations?
 - suis-je proche des candidats potentiels?
 - ai-je un apostolat qui puisse me faire rencontrer des candidats?
 - comment faire participer ces candidats à mes activités?
- b) me suis-je familiarisé avec le plan de formation de la Province?
- c) suis-je capable de parler simplement et directement de la valeur de ma vocation religieuse?
- d) si je suis en contact avec des candidats potentiels, à quelle occasion récente leur ai-je proposé la vocation marianiste?

Conclusion

Telles sont nos réflexions et nos directives, fruit du dialogue du Chapitre Général. Nous les croyons appropriées et importantes. Nous vous les livrons comme des semences de vie, assurés qu'elles peuvent être porteuses de l'Esprit. Nous vous prions de les recevoir *avec un coeur noble et généreux* (Lc 8,15). Saint Luc ajoute: *C'est par la constance qu'elles produisent leur fruit.*

Ni moyens extraordinaires, ni ingéniosité humaine ne suffiront à assurer le succès de cette nouvelle étape de la Société de Marie. Le succès viendra à la condition de nous mettre humblement en face de la réalité (*la vérité vous rendra libres*, Jn 8,32); à la condition de répondre avec générosité aux besoins du monde et de faire une confiance simple et entière à notre Père du Ciel et à notre Mère Marie: *Votre Père céleste sait déjà ce dont vous avez besoin* (Mt 6,32).

Lisons ces réflexions et ces directives en présence de Dieu et avec un coeur disponible. Pendant les cinq prochaines années, reprenons-les dans les Conseils et les Chapitres Provinciaux, dans les projets communautaires, dans notre vie personnelle. Si nous laissons l'Esprit animer de son souffle nos actions de tous les jours, la *petite Société qui se glorifie de porter le nom de Marie* grandira en force et en vitalité.

A ce moment de la Société, inscrivons dans notre coeur ces mots du document final du Synode extraordinaire de 1985: *Dans l'Eglise, aux moments difficiles de son histoire, ce sont toujours les saints qui ont été sources et instruments de renouveau. Aujourd'hui, nous avons un urgent besoin de prier Dieu avec ferveur de nous donner des saints* (II, A,4).

Demandons-en pour la Société de Marie, pour qu'elle puisse présenter au monde, selon l'appel inspiré de notre Fondateur, *le spectacle d'un peuple de saints*. Et si nous nous sentons bien loin de cet idéal, reconnaissons que nous sommes pécheurs et répondons à la grâce en entrant dans une conversion qui se traduise en actes.

Ainsi, la Société de Marie pourra regarder devant elle avec confiance. Pour cette nouvelle étape, elle marchera unie à l'Eglise qui *veut se préparer au Jubilé [début du troisième millénaire de la venue du Sauveur] sous l'action de l'Esprit Saint, de même que fut préparée par l'Esprit Saint la Vierge de Nazareth en qui le Verbe s'est fait chair* (D.V. 66).

29e Chapitre Général de la Société de Marie
Arccia, le 29 juillet 1986

Appendice 1

Adaptation de notre Règle au Droit Canonique

En application du Décret de la Congrégation des Religieux du 2 février 1984 qui demande aux Chapitres Généraux de mettre leurs Constitutions et Règles complémentaires en accord avec le Code de droit canonique de 1983, le Chapitre promulgue les dispositions suivantes:

- x 1° Un religieux doit avoir fait profession perpétuelle depuis un an au moins pour pouvoir être nommé supérieur local (cf. C. 623).
- x 2° L'article 7.56 i) de la Règle doit se lire ainsi:
i) la fondation ou le changement de caractère d'une oeuvre ou d'une communauté.

On fait donc abstraction du mot *fermeture* puisque la suppression d'une communauté religieuse relève du Supérieur Général, selon la norme C. 616.1° (cf. C. 6.1,2° qui déclare abolies les lois particulières contraires aux prescriptions du Code).

- (x) 3° Le Maître des Novices qui ne serait pas supérieur de communauté ne peut renvoyer un novice (cf. R. 87). Dans ce cas, l'autorité compétente est le Provincial qui a procédé à l'admission du candidat (cf. C. 653,1°).

Appendice 2

Directives et orientations pour l'Office de Travail

A. Directives

1. Contribution des Provinces

Le Chapitre Général maintient le principe d'une contribution des Provinces au fonctionnement des services de l'Administration Générale.

Le mode de calcul selon le nombre de religieux dans chaque Province au 31 décembre de chaque année, avec quelques aménagements si nécessaire, est également conservé, malgré ses sujétions.

L'Administration Générale devra pratiquer une diminution sensible du taux pratiqué en 1986 (130 dollars par religieux). Le Chapitre, ayant apprécié l'heureuse initiative d'une baisse d'environ 40% sur la période précédente, laisse à l'Administration Générale le soin de fixer la nouvelle contribution réduite.

Autant qu'une charge pour les Provinces, cette contribution constitue une marque d'appartenance, un trait d'union et un signe concret de notre solidarité avec nos supérieurs.

2. Situation juridique de la propriété de la *Via Latina* à Rome

Informé par le Rapport de l'Office de Travail des projets de transaction sur le terrain de la *Via Latina*, des difficultés d'accord avec la ville de Rome et le Vicariat, le Chapitre émet un accord de principe sur la solution proposée. Celle-ci prévoit une partition de la propriété actuelle en trois lots, avec cession gratuite d'un lot à la ville de Rome en contrepartie de la levée des servitudes passives actuelles grevant la propriété, et d'un autre lot au Vicariat pour l'édification d'une église.

Le support juridique de la Société de Marie à Rome devra harmoniser ses statuts avec la nouvelle législation émanant du dernier concordat.

3. Limitation du budget et plafonnement du fonds de réserve de l'Administration Générale

Une analyse de la situation économique de l'Administration Générale a conclu que celle-ci disposait désormais d'un instrument économique apte à lui garantir une liberté suffisante de manoeuvre dans l'exercice de son autorité.

Soucieuse de donner l'exemple, l'Administration Générale a demandé au Chapitre d'accepter un plafonnement pour son fonds de réserve au niveau actuel.

Le Chapitre sensible à cette volonté de l'Administration Générale de stabiliser le volume de ses capitaux propres a accepté cette disposition ad experimentum jusqu'au prochain Chapitre.

Si les conditions économiques des titres demeurent favorables, le surplus sera affecté à un fonds spécial décrit ci-après. Dans le cas contraire, l'Administration Générale en fera son affaire propre.

4. Création d'un fonds "Justice et Paix"

Beaucoup d'organisations religieuses s'engagent dans ce mouvement qui s'amplifie pour la Justice et la Paix.

En corollaire de la directive précédente, l'Administration Générale créera un *fonds spécial "Justice et Paix"*, qui recueillera le surplus du fonds de réserve lorsque celui-ci dépassera le plafond fixé.

L'Administration Générale distribuera ces sommes au profit non seulement des oeuvres et des communautés marianistes, mais aussi à des causes relevant de "Justice et Paix".

L'Administration Générale peut se faire assister d'autres religieux marianistes pour la répartition et rendra compte au Chapitre.

B. Orientations

1. "Justice et Paix"

Pour que l'effort de toute la Société de Marie accompli au cours des dernières années en faveur de "Justice et Paix" soit poursuivi, le Chapitre demande à l'Administration Générale de veiller aux points suivants:

- l'Office de Travail continuera à animer la Société dans ce domaine à tous les niveaux;
- l'Administration Générale assurera une participation aux différents organismes internationaux, en particulier à la Commission pontificale "Justice et Paix";
- l'Assistant général de Travail établira et suivra une politique d'investissements qui en précise les objectifs financiers et les objectifs sociaux.

Au sujet des objectifs sociaux de nos investissements, l'Assistant général de Travail sera attentif aux placements des capitaux pour éviter notre contribution à des entreprises contraires aux droits humains et aux valeurs chrétiennes.

La politique d'investissements doit être approuvée par l'Administration Générale et, dans la mesure où cela semblera pertinent et utile, elle sera communiquée aux agents de change.

- L'Administration Générale assurera la diffusion des documents et des informations relatives à "Justice et Paix" aux Administrations Provinciales pour les aider à être solidaires des peuples dans la souffrance et la détresse.
- L'Administration Générale veillera à ce que les plans de formation des Provinces comportent un programme spécifique sur la doctrine sociale de l'Eglise. L'étude de ces questions doit également faire partie des programmes de formation permanente des religieux.

2. Regina Mundi

Le Chapitre a pris connaissance de l'heureuse solution trouvée pour Regina Mundi, à savoir la location de la majeure partie des bâtiments à l'Université de Fribourg, à l'Ecole de la Foi et à l'Ecole de Pérolles, tout en maintenant l'accueil d'étudiants.

L'avenir immédiat est réglé.

L'Administration Générale aura cependant le souci d'envisager une solution à plus long terme.

Appendice 3

Motions présentées au Chapitre Général de 1986

Très chers Frères,

Le Chapitre Général a reçu de nombreuses motions envoyées par des Marianistes de tous pays, dont certaines rédigées et signées par des groupes de religieux. Le Chapitre a décidé d'envoyer aux auteurs de ces motions une réponse écrite officielle, signée du Supérieur Général. Il a aussi donné mandat au Supérieur Général de faire connaître à toute la Société les réponses qui comportent une décision ou une recommandation.

Je le fais donc volontiers, mais auparavant je voudrais vous faire part de quelques réflexions.

Les motions présentées

Le grand nombre des motions présentées (52) est une manifestation très claire de l'intérêt porté par les religieux au Chapitre Général et un signe de confiance à son égard. Cela ne peut que nous réjouir tous.

Etudier un sujet et rédiger une motion est en effet pour la "base" un excellent moyen de participer aux travaux capitulaires. Tout religieux a le droit de présenter des propositions pour le bien de la Société (cf. CDC 631,3) et il a le droit d'être entendu. C'est ce que le Chapitre a fait (R 7.19 e).

Chacune des motions a été étudiée en commission particulière. La réponse proposée par la commission était ensuite soumise à l'assemblée générale qui devait l'approuver à la majorité des

deux tiers. Si elle n'obtenait pas cette majorité, elle retournait à la commission pour une nouvelle étude.

Nous avons d'ailleurs conclu à la nécessité d'un règlement plus clair, aussi bien pour la présentation des motions que pour leur étude et les réponses à leur donner.

Le sort fait à ces motions

Un certain nombre (18) ont été incorporées, sous une forme ou une autre, au Document final (par exemple celles qui faisaient référence à l'apostolat paroissial, à la pastorale des vocations, au travail pour la Justice et la Paix, etc...).

Toutes celles qui auraient exigé une modification de notre Règle, à plus forte raison celles qui entraient en contradiction avec elle, ont été écartées.

Quelques-unes étaient si vastes ou si générales qu'il n'était pas possible d'y répondre directement (par exemple celles qui demandaient la "revitalisation" ou la "conversion" de la Société). D'autres au contraire étaient si concrètes que leur application n'était pas possible en toutes circonstances (par exemple celle qui demandait l'établissement d'un Centre Marial dans chaque Province). Malgré toute la sympathie que pouvaient éveiller certaines de ces motions, il n'était pas possible de légiférer à leur sujet.

Quelques-unes, bien qu'appuyées sur des études sérieuses, ne réussirent pas à convaincre l'assemblée (par exemple celle qui proposait le changement des armoiries de la Société).

D'autres, qui demandaient une amélioration sur tel ou tel aspect concret de la vie religieuse, ont été considérées comme relevant du niveau provincial ou local (par exemple celles qui demandaient un plus grand effort pour vivre la pauvreté; ou qui faisaient référence à une plus grande fidélité communautaire lors des fins de semaine, ou à une célébration plus digne du Jour du Seigneur.

Tout en manifestant son accord de fond avec certaines propositions, le Chapitre n'a pas voulu légiférer là où l'esprit de famille doit suffire (par exemple écrire une lettre communautaire à l'Administration Générale à l'occasion de Noël, ou de la Saint Joseph).

Recommandations

Certaines motions ont donné lieu à des recommandations. En voici la liste:

1. A l'Administration Générale

- Qu'elle poursuive l'étude de la composition du Chapitre Général, pour en réduire le nombre des délégués.
- Qu'après la publication du document de la C.R.I.S. sur les religieux laïques, elle étudie la mission du religieux Frère dans la Société de Marie et, par voie de conséquence, le rôle du religieux Prêtre dans nos communautés: qu'elle en informe la Société par les moyens les plus appropriés (circulaires, DRM...); qu'elle veille à ce que ce sujet fasse l'objet d'une étude sérieuse dans les maisons de formation.
- Qu'elle fasse de son mieux pour faire connaître à toutes les Provinces les documents de valeur sur la Règle publiés par l'une d'entre elles.
- Qu'elle étudie les possibilités d'emploi des technologies de communication (ordinateurs et moyens audio-visuels).
- Que le CEMAR voie comment *signaler des principes spécifiques propres à l'étude des documents marianistes.*
- Que l'Assistant chargé de l'Office de Zèle fasse réviser le texte des prières propres à la Famille Marianiste, pour les mieux

adapter au langage et à la mentalité d'aujourd'hui. Ceci s'impose plus particulièrement pour la Prière de Trois heures...

- Que lors des investissements, l'Assistant chargé de l'Office de Travail étudie comment apporter notre participation aux Sociétés spécialement créées pour le développement des moins favorisés. La SCOD (Société Coopérative Oecuménique de Développement)¹ a été citée comme exemple.
- Que l'Assistant chargé de l'Office de Travail facilite l'échange des informations et des expériences en ce domaine.

2. Aux Administrations Provinciales

Une seule recommandation, celle déjà faite à l'Assistant Général chargé de l'Office de Travail: voir comment apporter notre participation aux Sociétés créées pour le développement des moins favorisés. Les Assistants provinciaux chargés de l'Office de Travail communiqueront à leurs collègues et à l'Administration Générale les résultats de leurs expériences en ce domaine.

3. Aux communautés

- Chaque communauté tiendra un exemplaire du Code de Droit canonique à la disposition de ses membres.
- La récitation du chapelet en commun est recommandée aux fêtes de la Vierge, pendant certains temps liturgiques, ou pour certains besoins, en particulier celui des vocations.

¹ Pour information, voici l'adresse de la SCOD:

- Bureau principal

SCOD; 5, Kon. Wilhelminalaan; NL-3818 HN AMERSFOORT
(Hollande)

- Bureau pour les Etats Unis

EDCS; World Council of Churches; 475, Riverside Drive; NEW YORK,
10027 N.Y.

J'ai essayé de vous présenter de mon mieux la pensée du Chapitre sur ces motions envoyées par les religieux et de vous faire connaître les recommandations approuvées. C'est à nous tous maintenant, et à chacun d'entre nous, d'en tirer les conséquences pratiques pour notre vie personnelle et communautaire.

Bien fraternellement vôtre en J.M.J.

José María Salaverri, S.M.
Supérieur Général

